

Permis à mobilité réduite

Afin de vous permettre de retrouver ou d'améliorer vos capacités de déplacement et vous rendre autonome, de favoriser la mobilité de chacun et préserver votre indépendance ou encore, pour vous permettre de débiter ou reprendre une activité de conduite, nous mettons à votre disposition un véhicule aménagé et vous proposons un parcours de formation de conduite adapté à votre situation. Les examens restent les mêmes qu'en permis B. Toutefois, une visite médicale déterminera l'aptitude à la conduite du candidat ainsi que le type d'équipements nécessaires au véhicule*

Notre véhicule est équipé pour :

Hémiplégie

- accélérateur inversé pied gauche
- commandes inversées avec boule au volant (droite ou gauche)

Paraplégie

- commandes aux membres supérieurs
- barre de freins
- accélérateur par gâchette, clignotants sur boule au volant ou sur la barre de freins

Personnes à des besoins spécifiques, TED et TDAH

- voiture automatique, pictogrammes, encadrement bienveillant

* Pour tout autre équipement ou besoin particulier, nous contacter

Comment vous inscrire ?

- pour prendre un rendez-vous, nous contacter par mail : ecl.thonon@ecl74.fr ou appeler le secrétariat au 04.50.16.69.13
- nous faire parvenir par mail votre visite médicale à jour établie par un médecin agréé et photocopies de pièce d'identité et/ou permis de conduire

Nos services :

- possibilité de prise à domicile
- collaboration avec le centre de rééducation fonctionnelle la MGEN
- conseils pour les démarches administratives
- tests de conduite et essais de l'aménagement réalisés par Raymond SOKOLOWSKI, responsable de formation